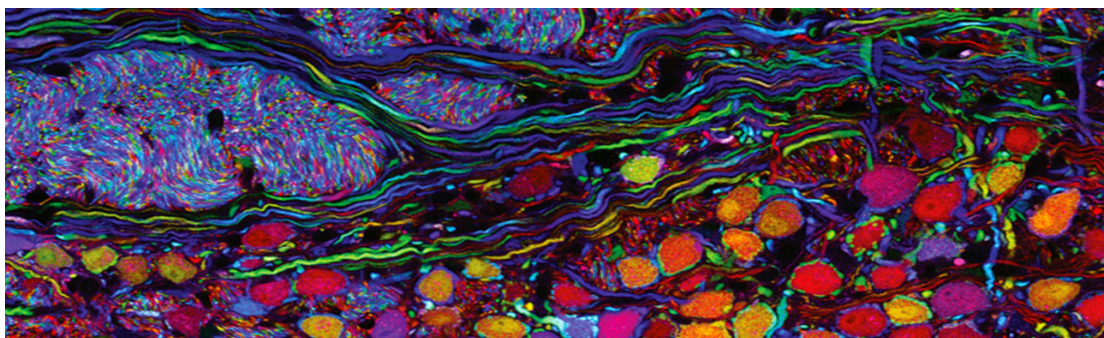




Sciences du vivant

Appel à candidatures :

Bourse d'excellence du Programme Gradué Sciences du Vivant

Université Paris Sciences et lettres - PSL

à destination des étudiants en Master Sciences du Vivant,

Parcours Biologie Intégrative et Physiopathologie

Le Programme Gradué Sciences du Vivant de l'Université Paris Sciences et Lettres lance un appel à candidature pour une bourse d'excellence en faveur des étudiants inscrits en master au titre de l'année universitaire 2026-2027.

Une bourse représente un montant de 10000 euros soit 1000 euros par mois d'octobre 2026 à juillet 2027.

Critères d'éligibilité:

Le master Sciences du Vivant (SDV) est affilié au Programme Gradué Sciences du Vivant pour le parcours « Biologie intégrative et Physiopathologie ».

Peuvent candidater, au titre de l'année universitaire académique 2026/2027, les candidats admis dans ce parcours « Biologie intégrative et Physiopathologie » du Master SDV, en Master 1 ou en Master 2.

Les candidats doivent avoir des intérêts scientifiques qui correspondent à ceux du [Programme Gradué Sciences du Vivant](#).

Les candidats s'engagent à réaliser leur stage de recherche (6 mois) dans une équipe affiliée au Programme Gradué SDV dont la liste figure ici [Programme Gradué Sciences du Vivant](#), onglet « recherche », Laboratoires du programme gradué.

Critères de sélection :

Les critères majeurs pour accorder la bourse sont l'excellence du dossier académique et la justification de la demande de bourse.

Modalités de candidature :

Le dossier de candidature sera adressé par courriel, sous format PDF et en un seul fichier, jusqu'au **13 avril 2026** aux adresses suivantes : isabelle.lagroye@ephe.psl.eu et sophie.thenet@ephe.psl.eu

Il comprend :

- 1) Une lettre de candidature détaillant l'adéquation des intérêts scientifiques du candidat avec [ceux du programme gradué SDV](#) et les raisons pour lesquelles le candidat aurait particulièrement besoin de cette bourse pour réaliser ses études.
- 2) Un CV détaillé, ainsi que les relevés de notes de l'année précédente (L3 pour les M1, M1 pour les M2).
- 3) Une lettre de recommandation académique
- 4) Une lettre de recommandation d'un tuteur scientifique (responsable de stage) obligatoire pour les M2 (facultatif pour les M1)
- 5) Les autres bourses ou aides financières dont bénéficie le candidat doivent être mentionnées

⚠ Tout dossier incomplet ou soumis hors délai ne sera pas évalué par la commission.

Le jury publiera le résultat fin juin 2026.

Conditions d'octroi :

En acceptant la bourse, les lauréats s'engagent à :

- 1) réaliser leur stage dans un laboratoire affilié au Programme Gradué SDV
- 2) ne pas demander d'aménagement de scolarité, excepté pour cause de pathologie impactant la scolarité
- 3) mener leur année scolaire à terme.

Contact & informations :

Pour toutes questions : isabelle.lagroye@ephe.psl.eu

Plus d'informations sur le [programme gradué Sciences du Vivant de PSL et ses laboratoires](#).